

B Plan Local d'Urbanisme

Commune de Sers

Zonage réglementaire

Zonage réglementaire

-  Ua - Zone urbaine du village
-  Ub - Zone urbaine de Barzun
-  Uc - Zone urbaine de Souriche
-  Uep - Zone urbaine à vocation d'équipement publics
-  Ut1 - Zone urbaine du Col du Tourmalet
-  Ut2 - Zone urbaine du Pic du Midi et de l'hôtellerie des Laquets
-  AUb - Zone à urbaniser de Barzun
-  AUa - Zone à urbaniser du village
-  Aco - Zone à vocation agricole et de continuités écologiques
-  At - Zone agricole At de l'aire naturelle de camping de Saint Justin
-  N - Zone naturelle
-  NL - Zone naturelle à vocation de loisirs
-  Ns - Zone naturelle dédiée aux sports de montagne 4 saisons
-  Nt - Zone naturelle liée au fonctionnement du Pic du Midi et de l'hôtellerie des Laquets

Prescriptions

-  Cours d'eau incluant leur ripisylve
-  Emplacement réservé
-  Espace boisé classé
-  Périmètre comportant des OAP
-  Secteur inconstructible pour préservation de la vue sur le chevet de l'église
-  Zone de quiétude Lézard de Bonnal
-  Zone humide

- ★ Patrimoine bâti à protéger
- ★ Bâtiment agricole pouvant changer de destination

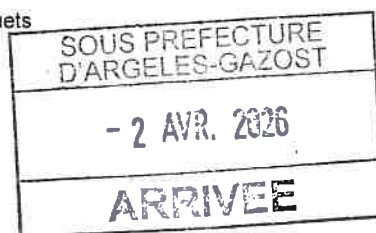
Information

-  Secteur identifié pour l'extension future du site de Tournaboup
-  Secteur bénéficiant d'une dérogation au principe d'urbanisation en continuité

Projet de révision générale du P.L.U. arrêté le 10/07/2025

Enquête publique du 10/12/2025 au 09/01/2026

Révision générale du P.L.U. approuvée le 27/02/2026



100 50 0 100 200 300 400 Mètres

1 : 5 000

Sources : DGFIP, Cadastre
Projection : RGF93-Lambert93
Carroyage : les chiffres en noir correspondent aux coordonnées métriques du Lambert CC43 associé au système géodésique français RGF93, Les chiffres en bleu correspondent aux coordonnées métriques du Lambert 93 associé au système géodésique français RGF93

